

**Zeitschrift:** Schweizer Ingenieur und Architekt  
**Herausgeber:** Verlags-AG der akademischen technischen Vereine  
**Band:** 111 (1993)  
**Heft:** 9

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Wettbewerbe

### Wohnüberbauung «Sunnü-Bina» Visp

Die Lonza AG, Walliser Werke, Visp, veranstaltet einen öffentlichen Projektwettbewerb für den Bau von 100 Wohnungen in Visp. *Teilnahmeberechtigt* sind alle Architekten, die mindestens seit dem 1. Januar 1992 im Kanton Wallis einen Geschäftssitz haben sowie Inhaber von Architekturbüros, die im Kanton Wallis heimatberechtigt sind. Zusätzlich werden die folgenden Architekturbüros eingeladen: Silvia Gmür, Basel, Alexander Henz und M. + B. Zurbuchen-Henz, Lausanne, Herzog und de Meuron, Basel, Sabina Hubacher und Brigitt Widmer,

Zürich, Metron, Windisch, Peter Zumthor, Haldenstein, Burkard Meyer Steiger und Partner, Baden.

*Fachpreisrichter* sind Kurt Aellen, Carl Finngerhuth, Magdalena Rausser, Hans Rohr und Hans Ritz (Ersatz). Es stehen 135 000 Franken für *Preise und Ankäufe* zur Verfügung.

Das *Wettbewerbsprogramm* kann kostenlos bei der Firma Lonza AG, 3930 Visp bezogen werden. Für den Bezug der vollständigen Unterlagen ist eine Depotgebühr von 200 Fr. zu hinterlegen.

*Termine*: Orientierung der Teilnehmer am 29. März, Ablieferung der Entwürfe bis 10. September, der Modelle bis 20. September.

### Weltausstellung EXPO 2000, Hannover

Die Landeshauptstadt Hannover und das Land Niedersachsen veranstalteten einen stadt- und landschaftsplanerischen Ideenwettbewerb für die Weltausstellung 2000 in Hannover. Zur Teilnahme wurden sechzehn international zusammengesetzte Arbeitsgruppen ausgewählt. Aufgabe war es, unter kritischer Überprüfung der bisher vorliegenden Aussagen ein stadt- und landschaftsplanerisches Konzept für den Gesamtbereich Messe/Kronsberg zu entwickeln, in das sich ein Weltausstellungsgelände im Jahr 2000 als Zwischennutzung einfügen kann. Dabei sollte besonderer Wert auf dauerhaft umweltverträgliche Planung und Gestaltung

*Fortsetzung auf Seite 156*

## Centre de formation Telecom PTT et hôtel, Les Vorziers, Martigny VS

L'entreprise des PTT, représentée par sa direction des bâtiments de Lausanne, et la Commune de Martigny ont organisé un concours de projets sur invitation, accompagné d'un appel d'idées pour le centre de formation Telecom PTT, un hôtel et une étude d'aménagement de quartier du périmètre B du secteur des Vorziers. Neuf architectes ont été invités à participer au concours. Le jury a décidé d'écarter un projet de la répartition des prix. Résultat:

*1er prix (13 000 Fr.)*: Claudine Laurenz, Sion; partenaires associés: Florian Musso, Paul Lorenz; collaborateurs: German Brégy, Sarah Goupillot, Cornélia Matter

*2e prix (9000 Fr.)*: Fabrice Franzetti, Martigny; collaborateurs: Roger Fellay, Christophe Raboud, Catherine Raboud, Jean-Marie Stragiotti, Philippe Richter, Fabien Thévenet, Marie-Claire Richard.

*3e prix (7000 Fr.)*: P. Schweizer; collaborateurs: R. Berclaz, M. Clapasson, M. Formaz, H. Lumens; consultant: M.P. Mayor, urbaniste, Genève

*Achat (4000 Fr.)*: Atelier Chabbey et Voillat, Monthey; collaborateurs: Jean-Marc Rouiller, Jean-Marie Gobet, Antonio Fernandez, Christophe Berra, Benoît Gaillard

Le jury à l'unanimité recommande à l'organisateur de confier le mandat d'exécution à l'auteur du premier prix.

Composition du jury: Aurelio Galfetti, architecte, président, Lugano; Robert Franc, vice-président, cons. com., Martigny; Stéphanie Cantalou, architecte, Berne; Bernard Gachet, architecte, Lausanne; Gaby Grand, directeur, Marti Holding, Martigny; Werner Hänggi, directeur DT, Sion; Werner Jenni, adjoint GD PTT TX1, Berne; Roby Jordan, architecte-urbaniste, Martigny; Paul Morisod, architecte, Sion; Pierre Palluel, architecte DG PTT HBI, Lausanne; suppléants: Pierre Cagna, architecte, Sion; Pascal Tissières, ingénieur, Martigny.

Le concours de projets des Vorziers s'inscrit dans la série des concours urbains organisés ces dernières années, la place du Manoir, la place de Rome, les portes du Rhône, des Neuveilles et de la Dranse, Semblanet, les Prés de la Scie, afin de contrôler le développement de la ville.

Le site, comprenant les périmètres A et B, se situe au nord-est de Martigny, en limite de ville, à proximité de la gare et de la sortie de l'autoroute. L'urbanisation de ce quartier constituera un important point de développement au-delà de la voie ferrée.

Le territoire du concours, ancien lieu industriel, se trouve au carrefour des deux directions qui constituent la géométrie du territoire de la vallée du Rhône, dans la vaste plaine structurée par des rangées d'arbres destinées à couper le vent qui souffle presque en permanence. Ce site sera dorénavant réservé à l'habitation, à l'artisanat et à des activités tertiaires.

Il est entouré à l'ouest par un habitat peu dense, au nord par des terrains réservés à l'agriculture, à l'est par la zone industrielle des Vorziers. Au sud-ouest les terrains sont destinés à une affectation résidentielle dense, au sud, en limite de la voie ferrée, à une affectation industrielle.

Le concours de projets concerne le périmètre A du site. Sur ce terrain sera construit un centre de formation télécom PTT et un hôtel. En étendant l'étude au périmètre B, la commune souhaite disposer des éléments directeurs qui permettront le développement concerté de ce fragment de ville en rapport avec l'agglomération urbaine de Martigny. Il est proposé aux architectes invités d'énoncer les principes nécessaires à la mise en place d'un dispositif urbain.

### Rappel des exigences du programme

Centre de formation télécom PTT et hôtel. Les services des télécommunications attachent une grande importance à une ins-

truction spécifique de leurs cadres à la formation professionnelle de base et à la formation continue. Les progrès techniques aujourd'hui très rapides conduisent à porter attention en priorité à l'enseignement technique.

Les PTT souhaitent accueillir les collaborateurs qui fréquenteront ce centre dans des conditions optimales et attachent une grande importance à la qualité des espaces de travail et à l'hébergement proposé aux stagiaires lors des périodes de cours.

Il a donc été jugé opportun d'offrir, à proximité immédiate du centre, une infrastructure hôtelière à même d'assurer, en complément à sa vocation touristique initiale, l'hébergement et la restauration des stagiaires. Pendant les périodes creuses et les vacances, une partie des équipements sera mise à disposition de tiers pour des symposiums, des séminaires et des rencontres.

Les effets de synergie engendrés par la construction du complexe de formation seront très intéressants pour la communauté:

Etat du Valais, Ecole d'ingénieurs, Commune de Martigny, CERM (Centre d'exposition et de rencontre de Martigny), CREM (Centre de recherche en énergies municipales), etc.

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, le périmètre B a été affecté en zone mixte, afin d'assurer la transition entre la zone industrielle des Vorziers (usine d'aluminium) et la zone résidentielle située à l'ouest périmètre A.

Les architectes devront tenir compte d'un développement à long terme. Les projets devront pouvoir être réalisés par étapes en intégrant les nuisances dues au bruit occasionné par l'usine d'aluminium.

*Programme du centre de formation télécom PTT*: 11 salles de travail en groupe, salle de conférence 460 m<sup>2</sup>, 27 salles pour instruction, 9 salles d'informatique 100 m<sup>2</sup>, 8 laboratoires, 4 salles d'enseignement, 14 archives, bureaux, appartement du concierge, locaux annexes; *programme del'hotel*: appartement du gérant, 110 m<sup>2</sup>, 14 chambres pour le personnel, brasserie, restaurant, salle de 200 places, salle de 50 places, 62 chambres, locaux annexes.

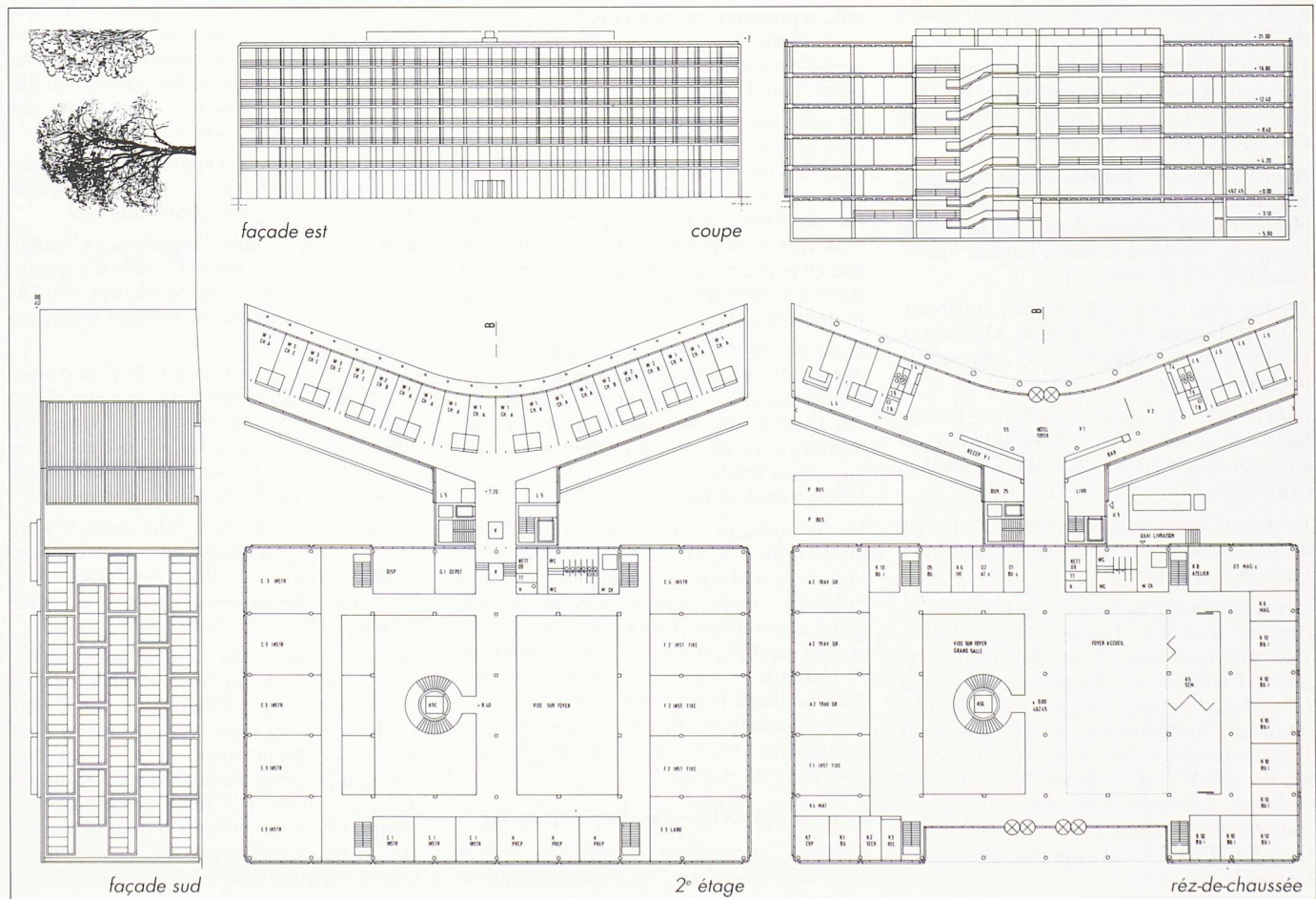
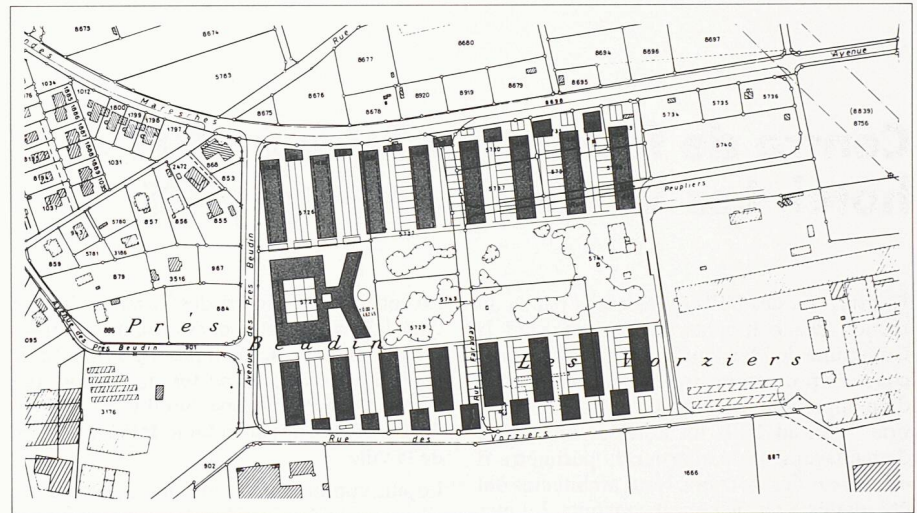
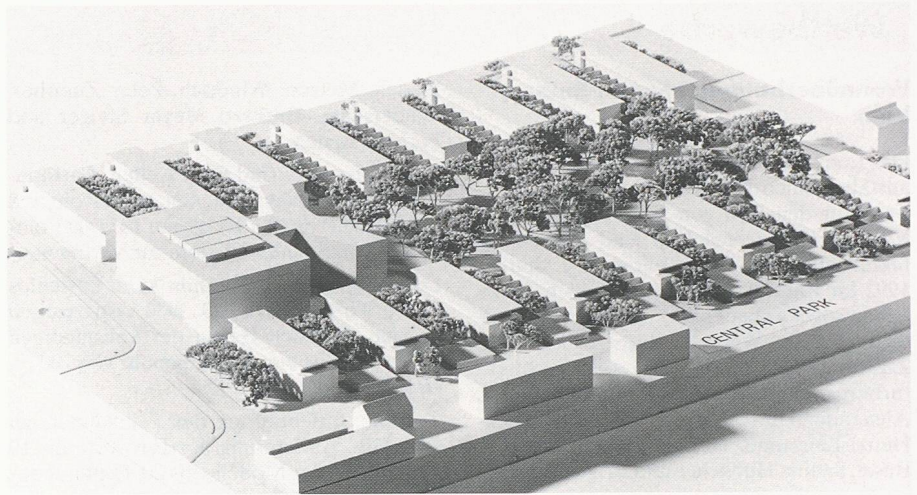
1<sup>er</sup> prix (13 000 Fr.): **Claudine Laurenz**,  
 Sion: partenaires associés: **Florian Musso**,  
**Paul Lorenz**; collaborateurs: **German Brégy**, **Sarah Goupillot**, **Cornélia Matter**

**Extrait du rapport du jury**

En regroupant les éléments constitutifs du programme autour d'un grand parc, l'auteur propose un ensemble urbanistique clair, bien hiérarchisé et maîtrisé. En effet, le centre télécom ainsi que l'hôtel forment le front principal du parc alors que des implantations perpendiculaires aux voiries existantes accompagnent la proposition en organisant un système à la fois mixte (activités) et ouvert (relation au parc). L'occupation du sol est simple et rationnelle mais implique d'une part, la suppression de rues existantes et, d'autre part, une restructuration parcellaire de l'ensemble. Le jury regrette l'absence de dégagements latéraux au bâtiment PTT et met en question la pertinence de la symétrie des implantations ainsi que la proximité entre le centre télécom et l'avenue des Prés Beudin.

Le complexe centre de formation-hôtel est conçu comme un seul projet. Ni l'hôtel ni le centre télécom ne dominent, ils sont complémentaires l'un de l'autre. Bien qu'unitaire le projet propose une bonne hiérarchie des fonctions. L'hébergement, relié au centre de formation, lui tourne le dos et offre la garantie d'une bonne qualité de vie. Le centre de formation s'organise autour d'un grand vide, coupé en deux parties par une liaison horizontale à tous les étages et occupé partiellement par une circulation verticale.

A noter enfin que le principe d'extraire les logements du concierge et des instructeurs, bien qu'intéressant, implique la construction d'un bâtiment complémentaire. Dans l'hôtel, le jury regrette l'absence de liaisons directes entre les restaurants et le parc.



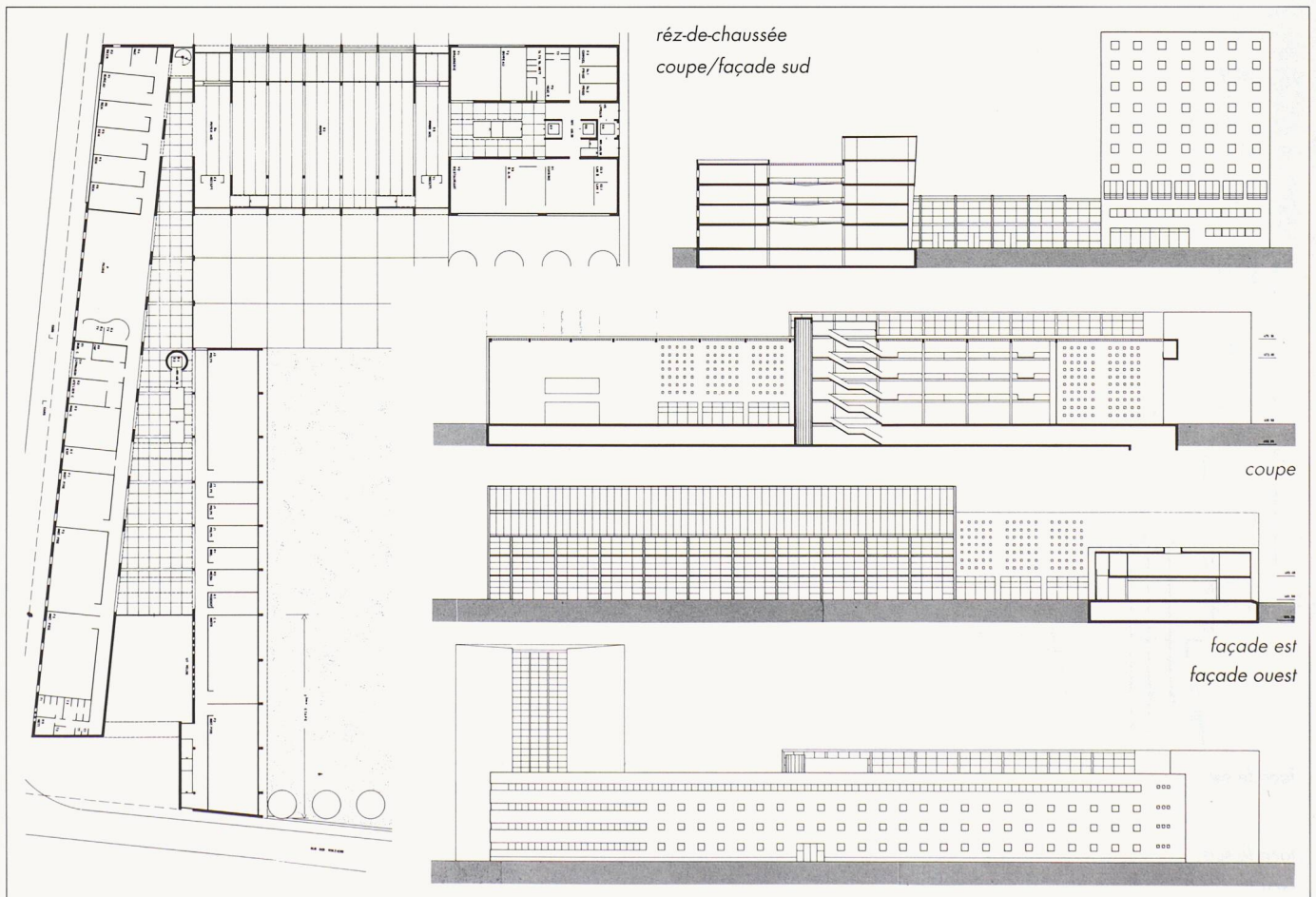
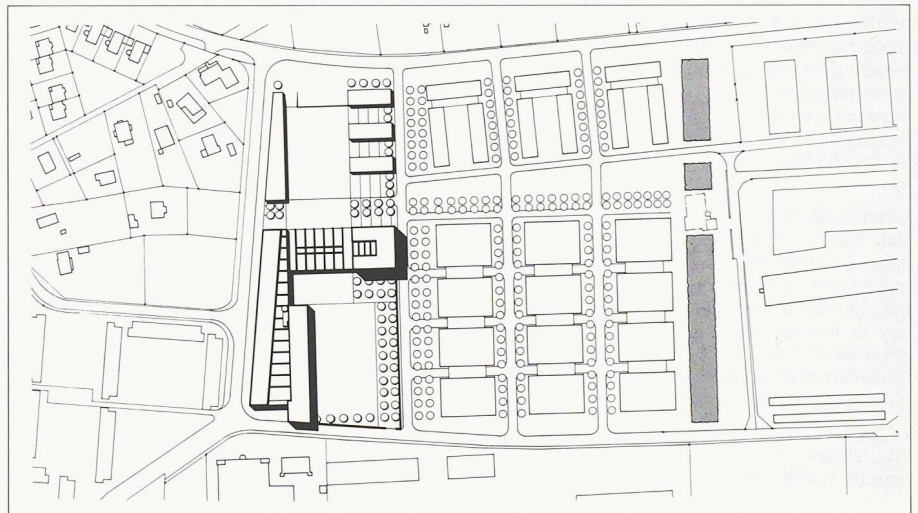
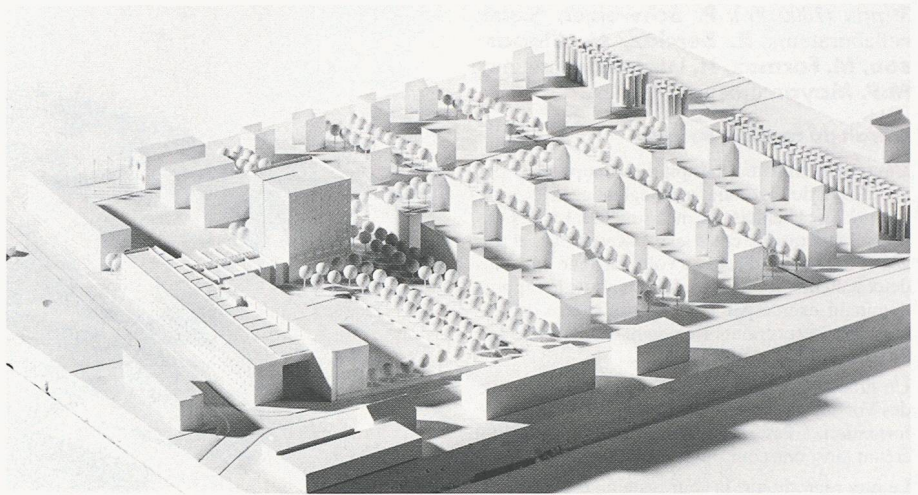
2<sup>e</sup> prix (9000 Fr.): **Fabrice Franzetti**, Martigny; collaborateurs: **R. Fellay, Ch. Raboud, C. Raboud, J.-M. Stragiotti, Ph. Richter, F. Thévenet, M. Richard.**

**Extrait du rapport du jury**

Selon la planche explicative, le projet reconnaît et affirme la limite représentée par la rue des Prés Beudin. Le jury s'interroge toutefois sur cette affirmation; pour lui cette limite représente surtout une barrière entre la ville et la zone mixte à aménager. L'appropriation du terrain est intéressante, elle crée des espaces libres qui établissent un dialogue avec la zone mixte. L'esplanade verte rattache la partie artisanale au complexe projeté. Quant à l'espace pavé judicieusement aménagé en parc technologique à l'angle sud-ouest du périmètre B, il favorise les rapports avec la partie de la zone mixte traitée en habitat, administration et exposition. Le dispositif urbain proposé pour le périmètre B est à l'échelle du quartier. Toutefois, si le type d'alignement et d'arborisation retenu pour la partie artisanale paraît convaincant, il est moins évident pour la partie réservée à l'habitat. Le front bâti, presque étanche, côté rue des Prés Beudin, favorise un raccordement préférentiel avec la rue des Grandes Maresches à travers l'esplanade minérale.

L'élément d'accueil reliant l'hôtel au centre de formation constitue une charnière entre l'esplanade et l'espace vert. Si l'accessibilité à la salle de conférence n'est pas résolue de manière satisfaisante, le jury reconnaît que les salles d'enseignement s'ouvrent généreusement sur l'esplanade verte. Le front d'accueil du centre est altéré par la présence d'une rampe d'accès au parking souterrain. L'espace vert n'acquiert sa force qu'avec la réalisation de la deuxième étape.

Le jury apprécie l'impact du volume de l'hôtel qui devient l'élément d'articulation des périmètres A et B mais regrette la formalisation sans rapport avec le plan.



3<sup>e</sup> prix (7000 Fr.): **P. Schweizer**, Sierre; collaborateurs: **R. Berclaz**, **M. Clapason**, **M. Formaz**, **H. Lumens**; consultant: **M.P. Mayor**, urbaniste, Genève

**Extrait du rapport du jury**

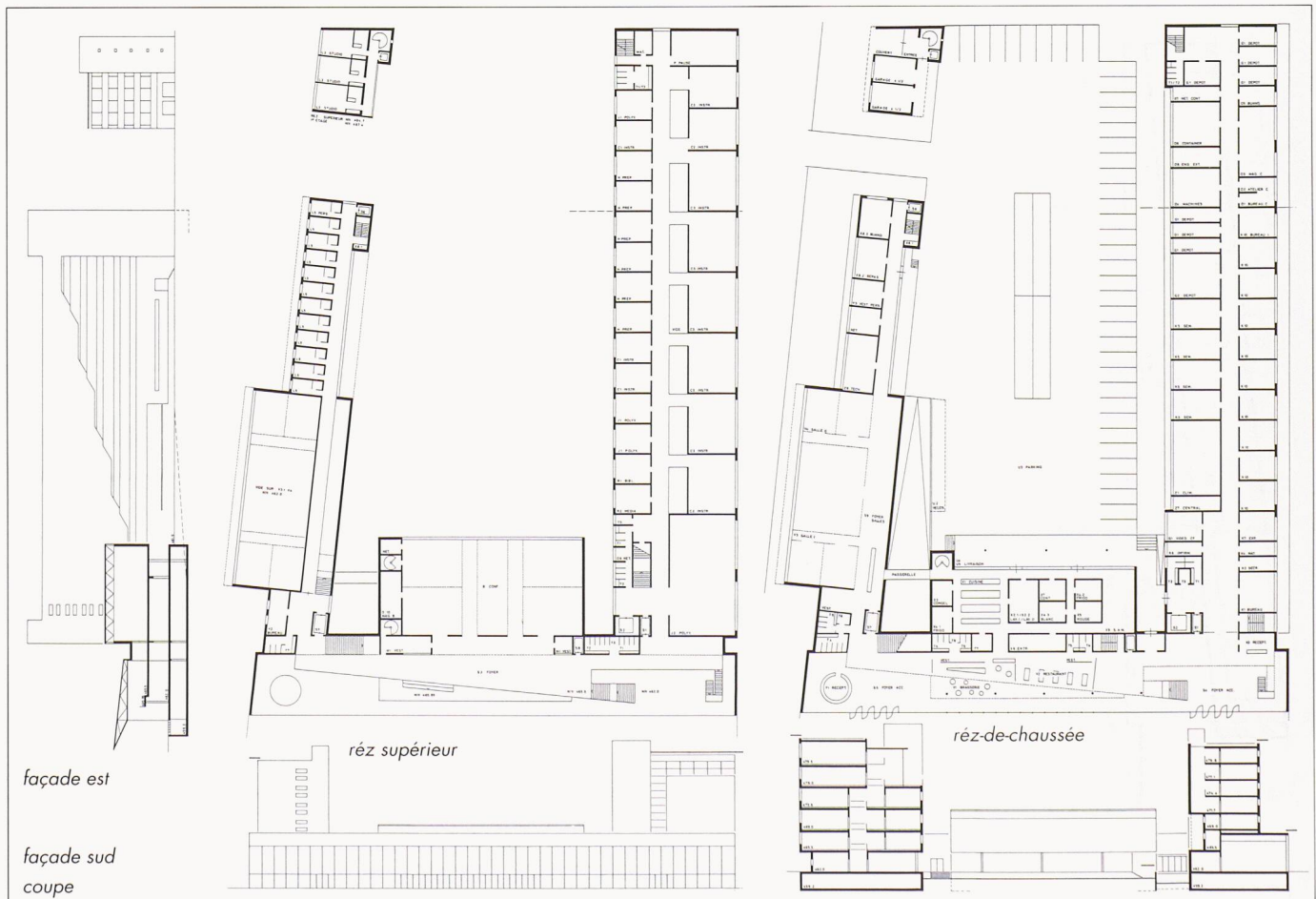
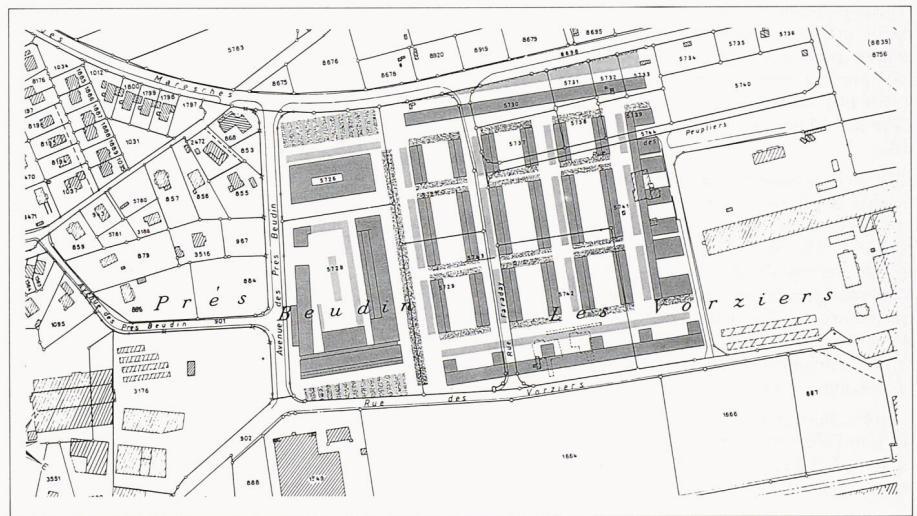
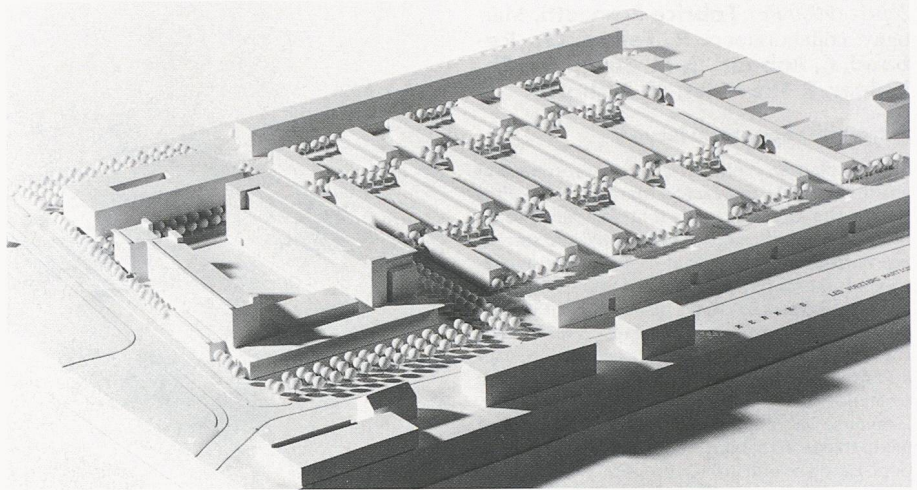
L'auteur définit une périphérie occupée par des bureaux et de l'artisanat privilégiant ainsi le centre réservé à des habitations individuelles. Le jury apprécie la hiérarchie entre les espaces publics et privés et le rapport d'échelle volumétrique entre les deux secteurs. Il met toutefois en doute le rapport dominant exercé par le complexe centre de formation-hôtel et craint l'isolement du quartier d'habitation par rapport à la ville.

Un grand hall d'accueil commun situé sur la rue des Vorziers articule de part et d'autre le centre de formation, à l'est, et l'hôtel, orienté vers la ville, créant ainsi une cour ouverte au nord.

Le jury regrette que la cour reste un espace abandonné, utilisé uniquement par des parkings et ne participant pas à la vie des bâtiments qui le cernent. Il constate également que cette composition est tributaire d'un volume de bureaux implanté au nord sur le périmètre B et du petit bâtiment abritant les logements. La salle de conférence est accessible directement du hall et des deux corps bâtis latéraux, la superposition pose des problèmes d'exploitation.

La typologie du centre de formation, à couloir central, distribue les classes à l'est et les locaux auxiliaires à l'ouest sur la cour. Le cheminement de la lumière naturelle dans les espaces de distribution horizontale est problématique en raison du décalage de la coupe dans les niveaux supérieurs. La négation de l'espace de la cour conduit l'auteur à fermer arbitrairement les façades de la salle de conférence et des couloirs de l'hôtel.

Le jury reconnaît l'intérêt de l'organisation générale, chaque partie trouvant son identité, mais regrette la déqualification des espaces extérieurs.



**Achat (4000 Fr.):** Atelier **Chabbey** et **Voillat**, Monthey; collaborateurs: **J.-M. Rouiller, J.-M. Gobet, A. Fernandez, Ch. Berra, B. Gaillard**

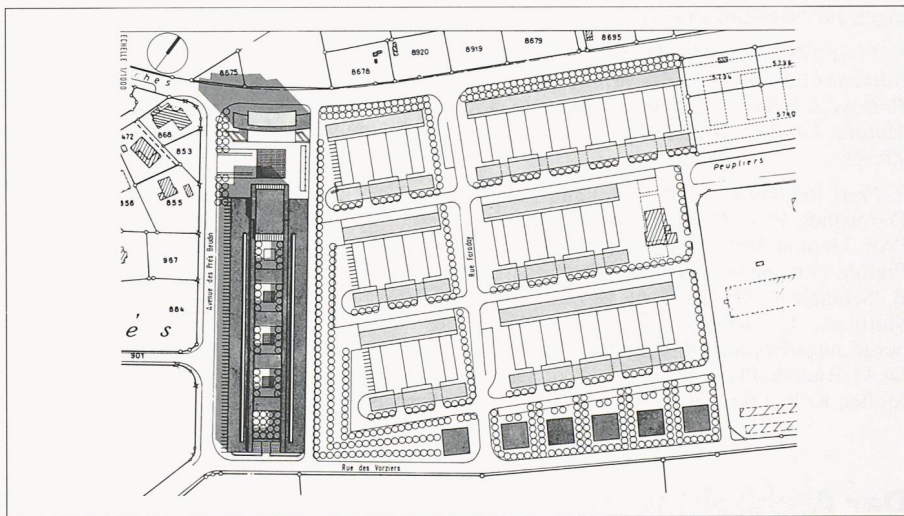
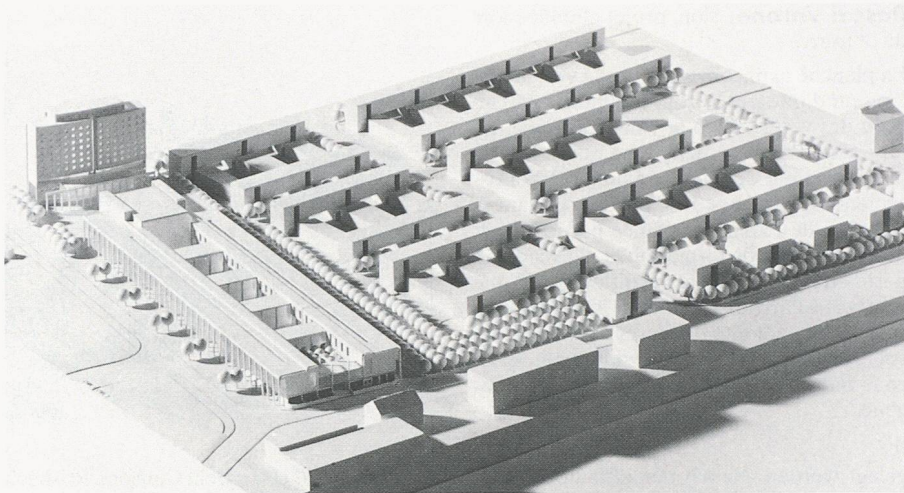
**Extrait du rapport du jury**

La planche explicative ne donne pas de renseignements sur les relations entre la ville historique et le quartier à aménager qui se présente comme un ensemble hétérogène, sans référence au contexte, même si l'hôtel constitue une image attractive pour les usagers de l'autoroute. Toutefois, cette image ne satisfait pas, aux yeux du jury, à la réalisation des objectifs fixés dans le règlement et programme.

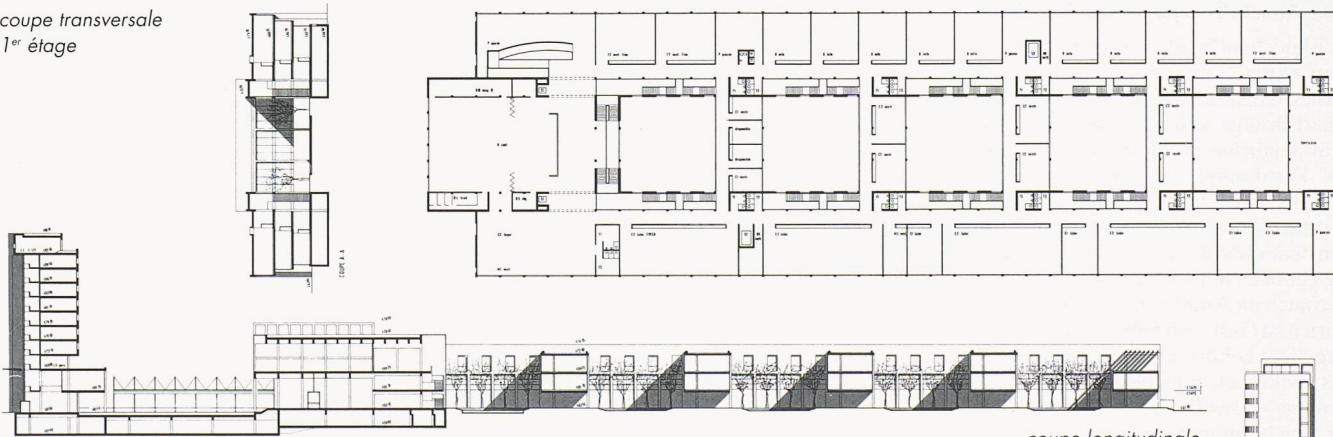
D'autre part, la forme et l'échelle du bâtiment de formation ainsi que le fossé, constitué par la route de desserte créent une césure entre la zone mixte et la ville. Enfin, l'espace résiduel planté renforce le manque de relation entre les périmètres A et B. Le jury estime que l'organisation du périmètre B n'apporte pas de solution convaincante à la juxtaposition de l'habitat et des activités artisanales. La cour d'accueil entre le centre télécom et l'hôtel est un élément intéressant dans la composition sans toutefois remplir les exigences du programme qui prévoyaient une liaison couverte.

Le jury reconnaît les qualités du projet dans sa composition architecturale, en particulier en ce qui concerne les cours centrales du centre de formation. Cependant, cette valeur architecturale est acquise au prix d'un dimensionnement excessif des espaces servants par rapport aux surfaces d'exploitation.

Comme relevé dans l'examen préalable, le projet impose un remaniement parcellaire. De plus, il est à souligner que l'auteur n'a pas su justifier pleinement cette modification des parcelles.

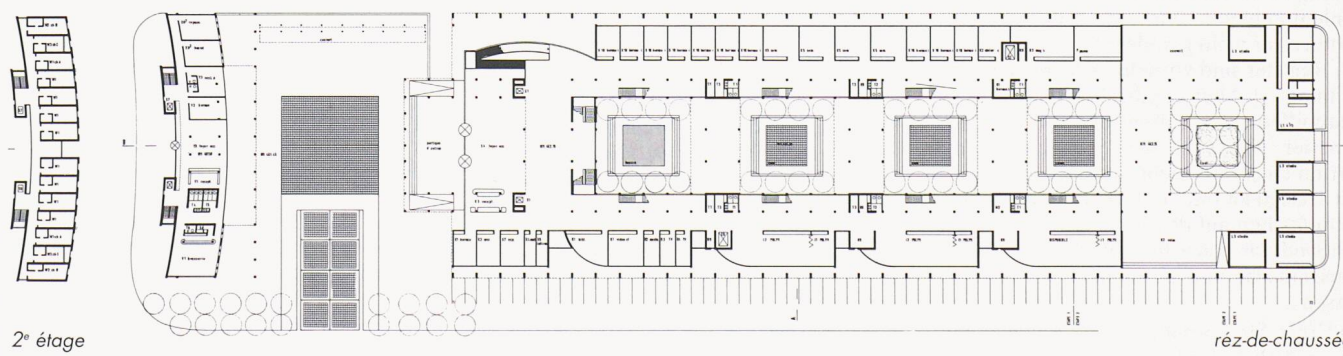


coupe transversale  
1<sup>er</sup> étage



coupe longitudinale

façade est

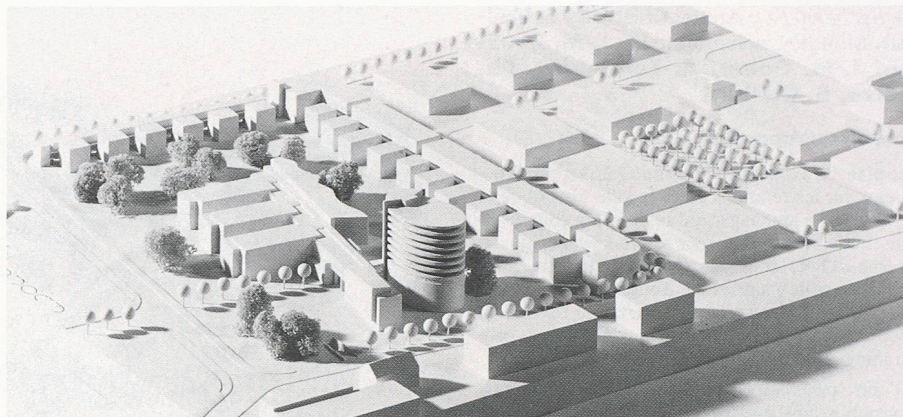


2<sup>e</sup> étage

rez-de-chaussée

**Pascal Varone**, Sion, projet éliminée lors du 3<sup>e</sup> tour

La planche explicative montre la volonté de l'auteur d'intégrer le nouveau quartier sis au nord des voies CFF à la ville historique. Le jury apprécie cette démarche qui tend à la mise en valeur de l'hôtel en tant qu'aboutissement du parcours. Il se pose cependant la question de l'image exprimée par le projet: hôtel ou centre de formation? La division du périmètre B en deux parties différentes, l'une réservée à l'artisanat et l'autre à l'habitation, contredit la volonté d'assurer une transition cohérente entre la zone résidentielle et la zone industrielle par une zone mixte homogène.



gelegt werden. Neben der räumlichen Planung der Weltausstellung würden auch Auslagen zur Nachnutzung erwartet.

1. Preis (75 000 DM): Michele Arnaboldi, Raffaele Cavadini, Locarno; Mitarbeiter: H.J. Bottega, I. Vallazza, C. Barra, S. Marzari, M. Malisia; Landschaftsarchitekt: Guido Hager, Zürich

2. Preis (60 000 DM): Prof. Johann Eisele, Darmstadt, Prof. Nicolas Fritz, Darmstadt, Prof. Helmut Bott, Darmstadt, Thomas R. Pfeifer, Notzingen; Landschaftsarchitekten: B. Schmelzer, Stuttgart, A. Bezenberger, Stuttgart, C. Scherzer, Hannover, Wehberg/Lange/Eppinger/Schmidtke, Hamburg; Dr. G. Budnik, Planungstheorie; Prof. Dr. H. Müller, Köln, Ökologie, Energie

3. Preis (50 000 DM): Beat Consoni, Rosbach (CH); Max Dudler, Berlin; Landschaftsarchitekt: SAL Schulten, Münster

4. Preis (40 000 DM): Prof. O.M. Ungers mit Stefan Vieths, Köln; Landschaftsarchitekt: Dr. Bernhard Korte, Düsseldorf; weitere Teilnehmer: Prof. Polonyi + Partner, Ing., Köln; Ing.-Büro Brandi, Köln

5. Preis (30 000 DM): Reinhard Roland Hesse, Wolfsburg; Richard Magee, Los Angeles; Herbert P. McLaughlin, San Francisco; Landschaftsarchitekt: P. Walker, San Francisco; weitere Teilnehmer: Hardin B.C. Tibbs, San Rafael

Ankauf (15 000 DM): Prof. Per Krusche, Braunschweig; Landschaftsarchitekt: Jan M. Runge, Hamburg; weitere Teilnehmer: Prof.

Dr. Manfred Wermuth, Braunschweig; Prof. Dr. Frederic Vester, München

Ankauf (15 000 DM): Klaus Semsroth, Gerhard Schimak, Michael Pech, Wien; Hubert Hermann, Francy Valentiny, Wien; Landschaftsarchitekt: S. Zech, A. Eichberger

Ankauf (15 000 DM): W. Christ, Darmstadt; Landschaftsarchitekt: Werkgemeinschaft Freiraum, Nürnberg

Fachpreisrichter waren die Professoren Hanns Adrian, Hannover, Sven-Ingvar Andersson, Kopenhagen, Dr. Ing. Ralph Gälzer, Wien, Reinhard Grebe, Nürnberg, Wilhelm Holzbauer, Wein, Ingeborg Kuhler, Berlin, Gerhart Laage, Hamburg, Jürgen Heinrich von Reuss, Dolf Schnebli, Zürich, Peter Zlonicky, Dortmund.

## Der Architekt Norman Foster

### Eine Ausstellung und zwei Bücher

Es ist noch nicht allzu lange her, da hielt Norman Foster einen Lichtbildervortrag an der Basler Universität. Die Basler Architektenschaft dränge sich, vom grünen Eleven bis zum bejahrten Grossmeister der Zunft, um im Fastdunkel der weiträumigen Aula Bruchstücke eines Gesamtwerkes an sich vorüberziehen zu lassen, das ohne Zweifel zu den bedeutendsten der Gegenwartsarchitektur gehört. Nun war der gefeierte Architekt also auch im Auditorium maximum der ETH Zürich zu Gast – ich habe diesen zweiten Vortrag nicht gehört, gehe aber davon aus, dass das Spektakel, mit anderem Schwerpunkt allerdings – Low Budget Buildings, die Zuhörer gleichermaßen in Bann zu schlagen vermochte ... Denn ein Spektakel im besten Sinne des Wortes ist es allemal, die Wonne schauer des Dabeiseins zu durchleben – live, hautnah, direkt und was der dümmlichen Vokabeln mehr sind, die sich bei solcher Gelegenheit anbieten! Nun setzen honorige Gazetten zwar nicht gerade hier an – die verbalen Register sind vornehmlich anderswo beheimatet –! Aber es gibt den Starkoch, den Starcoiffeur, den Starchirurg und den Starpâtissier, also auch den Stararchitekten – warum eigentlich nicht; sie alle haben etwas mit Design zu tun, und wenn's nur das Sahnetüpfelchen auf der Torte ist ... und glücklich sind wir, auch hierzulande die Spezies hausgemacht und permanent vertreten zu wissen ...

Im Ernst: Sir Norman Foster – vor zwei Jahren anlässlich der königlichen Geburtstags-

feiern in den Adelsstand erhoben – bedarf keiner besonderen Referenz. Er ist vielleicht der konsequenteste Vertreter einer Architektur, die nicht nur ihre Sprachelemente dem Formenfundus einer Welt der Technik entnimmt, sondern die auch konzeptionell auf zuweilen herausfordernde Weise die Technik als generierende Kraft ausweist. Foster, der nach Abschluss seiner Studien in Manchester und an der Yale University 1963 nach London zurückkehrte und dort unter dem Firmennamen «Team 4» mit seiner späteren Frau Wendy und dem Ehepaar Su und Richard Rogers zusammenarbeitete, hat den konstruktiven Exhibitionismus indessen nie so aufdringlich verfolgt, wie ihn Rogers später u.a. im Centre Pompidou oder 1984 im Patscenter, Princeton, bis an die Grenzen des Möglichen trieb. Selbst ein Bau wie das vielfach ausgezeichnete Renault Center in Swindon bezeugt im Vergleich etwa mit der überspannten High-Tech-Gestik des Schlumberger-Forschungszentrums in Cambridge von Michael Hopkins die kühle Ästhetik und dezente Eleganz seiner Konstruktionen.

Fosters Hauptwerke gehören zum Festbestand der modernen Architektur: das Verwaltungsgebäude der Fred Olsen Lines, London, 1971; das Verwaltungsgebäude der Willis, Faber & Dumas, Ipswich, 1975; das Sainsbury Center for Visual Arts in Norwich, 1978; das Renault Center, 1983; die Hongkong und Shanghai Bank in Hongkong, 1986; der Barcelona Telecommunications Tower, 1991; der Century Tower in Tokio, 1991; Stansted Airport, London, 1991; die Cranfield Bibliothek,

Bedfordshire, 1992; das Haus der Wirtschaftsförderung in Duisburg, 1993; mit dem Masterplan für das King's Cross-Gelände in London wird Foster das umfangreichste europäische städtische Sanierungsprojekt bearbeiten. Dazu gehört der Auftrag von British Rail, den internationalen Terminal für die Kanaltunnelverbindung zu planen.

Die gleich anschliessend an den Vortrag eröffnete Ausstellung im Architektur-Forum beschränkt sich im wesentlichen auf den jüngst fertiggestellten Stansted Airport, ein filigranes Meisterwerk, ein Geniestreich, vielleicht das bedeutendste Werk im bisherigen Schaffen Fosters. Es werden grossformatige Abbildungen, Pläne und Modelle gezeigt, wer Zeit hat, lässt sich eine Diashow vorführen. Zum Thema «Low Budget Buildings» fällt mir in dieser Umgebung nichts ein ... Vortrag und Ausstellung wurden ermöglicht durch die Firma Geberit, deren Dachentwässerungssystem im Stansted Airport verwendet wurde. Die Ausstellung ist noch bis zum 27. März jeweils von Dienstag bis Freitag, 13 bis 18 Uhr, zu besichtigen.

Aus der stattlichen Literatur über Sir Norman Foster erwähne ich zwei herausragende Publikationen. Bei Ernst & Sohn ist die Edition der Darstellung des Gesamtwerkes im Gange. Drei Bände sind bereits erschienen. Sie umfassen die Zeitabschnitte 1964–73, 1971–78, 1978–85. Ein vierter ist in Bearbeitung. – Bei Birkhäuser betreute Werner Blaser einen grossartigen Band mit Skizzen von Norman Foster, eine Kostbarkeit für Kenner! Die beiden Arbeiten werden noch Gegenstand einer besonderen Besprechung sein.

Bruno Odermatt